NORME INTERNATIONALE **ISO 10545-14**

Deuxième édition
2015-09-15

Carreaux et dalles céramiques —

Partie 14: Détermination de la résistance aux taches

Ceramic tiles —

Part 14: Determination of resistance to stains

Numéro de référence
ISO 10545-14:2015(F)

© ISO 2015



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2015, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos ..... **iv**

1 Domaine d'application **1**

2 Références normatives **1**

3 Principe **1**

4 Agents tachants **1**
4.1 Taches laissant une trace (pâtes) 1
4.2 Taches ayant une action chimique/oxydante 1
4.3 Taches formant une pellicule 1

5 Nettoyage **2**
5.1 Agents nettoyants 2
5.2 Modes opératoires de nettoyage et appareillage 2
5.2.1 Mode opératoire A 2
5.2.2 Mode opératoire B 2
5.2.3 Mode opératoire C 2
5.2.4 Mode opératoire D 2
5.3 Appareillage auxiliaire 3

6 Éprouvettes d'essai **3**

7 Mode opératoire **3**
7.1 Application de l'agent tachant 3
7.2 Tentatives de suppression des taches 3

8 Classification des résultats **4**

9 Rapport d'essai **4**

Annexe A (normative) **Spécifications pour l'«agent tachant vert dans de l'huile légère»** **6**

Annexe B (normative) **Spécifications pour l'«agent tachant rouge dans de l'huile légère»** **7**

Annexe C (normative) **Exemple de préparation de solutions d'essai** **8**

© ISO 2015 – Tous droits réservés

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: Avant-propos — Informations supplémentaires.

Le comité responsable de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 189, *Carreaux en céramique*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 10545-14:1995), qui a fait l'objet d'une révision technique. Elle incorpore également le Rectificatif technique ISO 10545-14:1995/Cor.1:1997.

L'ISO 10545 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Carreaux et dalles céramiques:*

— *Partie 1: Échantillonnage et conditions de réception*

— *Partie 2: Détermination des caractéristiques dimensionnelles et de la qualité de surface*

— *Partie 3: Détermination de l'absorption d'eau, de la porosité ouverte, de la densité relative apparente et de la masse volumique globale*

— *Partie 4: Détermination de la résistance à la flexion et de la force de rupture*

— *Partie 5: Détermination de la résistance au choc par mesurage du coefficient de restitution*

— *Partie 6: Détermination de la résistance à l'abrasion profonde pour les carreaux non émaillés*

— *Partie 7: Détermination de la résistance à l'abrasion de surface pour les carreaux et dalles émaillés*

— *Partie 8: Détermination de la dilatation linéique d'origine thermique*

— *Partie 9: Détermination de la résistance aux chocs thermiques*

— *Partie 10: Détermination de la dilatation à l'humidité*

— *Partie 11: Détermination de la résistance au tressaillage pour les carreaux émaillés*

 © ISO 2015 – Tous droits réservés

— *Partie 12: Détermination de la résistance au gel*

— *Partie 13: Détermination de la résistance aux attaques chimiques*

— *Partie 14: Détermination de la résistance aux taches*

— *Partie 15: Détermination de la teneur en plomb et en cadmium dégagés par les carreaux émaillés*

— *Partie 16: Détermination de faibles différences de couleur*

© ISO 2015 – Tous droits réservés

Carreaux et dalles céramiques —

Partie 14:
Détermination de la résistance aux taches

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 10545 spécifie une méthode pour la détermination de la résistance aux taches de la belle face des carreaux céramiques.

2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 10545-7, *Carreaux et dalles céramiques — Partie 7: Détermination de la résistance à l'abrasion de surface pour les carreaux et dalles émaillés*

3 Principe

Détermination de la résistance aux taches en maintenant en contact les solutions d'essai sur la belle face des carreaux pendant une durée appropriée; en soumettant ensuite les surfaces à des méthodes de nettoyage définies et enfin en les examinant pour détecter des changements d'aspect.

4 Agents tachants[1)]

4.1 Taches laissant une trace (pâtes)

4.1.1 Agent tachant vert dans de l'huile légère, conformément aux spécifications de l'Annexe A.

4.1.2 Agent tachant rouge dans de l'huile légère (uniquement pour les carreaux de couleur verte), conformément aux spécifications de l'Annexe B.

4.2 Taches ayant une action chimique/oxydante

4.2.1 Iode, solution alcoolique à 13 g/l.

4.3 Taches formant une pellicule

4.3.1 Huile d'olive, conformément aux définitions de l'Accord international sur l'huile d'olive (2005).

1) Les taches spécifiées ne sont que des exemples de groupes de base. Il existe de nombreux matériaux tachants qui peuvent, sur accord entre les parties concernées, être soumis à essai en utilisant le mode opératoire spécifié dans la présente partie de l'ISO 10545.

© ISO 2015 – Tous droits réservés